



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2020

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 18  
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le lundi vingt-neuf juin à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
23/06/2020

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Daniel CAMP ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. David FRANCO ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; M. Jean-Marie BRU ; M. Raoul DE RUS ; Mme Claude HUET ; M. Alain JAME et Mme Vanessa LAGARDE.

**Date d'affichage**  
23/06/2020

**Excusée représentée** : Mme Aline COUTAREL (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Jean-François COMBELLES a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2020-67 : Désignation des Commissaires Commission Communale des Impôts Directs - CCID**

Monsieur le Maire explique que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. La commune doit proposer une liste de contribuables en nombre double (soit 16 commissaires titulaires et 16 suppléants) au Directeur Départemental des Finances Publiques qui à son tour procèdera à la nomination des commissaires.

Les conditions prévues pour les commissaires sont :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ;
- avoir 18 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la commune Taxe Foncière (TF), d'Habitation (TH) et Cotisation Locale des Entreprises (CFE).

Monsieur le Maire propose de désigner les personnes suivantes :

<b>Taxe Foncière</b>		
1	M. OLIVIER Marc	Commissaire titulaire
2	M. DOUREL Jean-Paul	Commissaire titulaire
3	M. FARENC Michel	Commissaire titulaire
4	M. FABRE Yvan	Commissaire titulaire
5	Mme SYLVESTRE Andrée	Commissaire titulaire
6	M. COMBES Didier	Commissaire titulaire
7	M. CHARBONNIER Christophe	Commissaire suppléant
8	M. COURNEDE Xavier	Commissaire suppléant
9	M. PAGES Guy	Commissaire suppléant
10	Mme SOULET Anaïs	Commissaire suppléante
11	M. BASCOUL Armand	Commissaire suppléant
12	M. BAUGUIL Gérard	Commissaire suppléant

<b>Taxe d'Habitation</b>		
13	Mme CAVAILLES Sonia	Commissaire titulaire
14	Mme LANVIN Sandra	Commissaire titulaire
15	M. MOLINIER Christian	Commissaire titulaire
16	M. VIALA Jacky	Commissaire titulaire
17	Mme FILLOL Brigitte	Commissaire titulaire
18	M. LECONTE Jonathan	Commissaire suppléant
19	M. DOUREL Patrice	Commissaire suppléant
20	M. GARAN Bruno	Commissaire suppléant
21	Mme BASCOUL Marielle	Commissaire suppléante
22	M. LESAUVAGE Max	Commissaire suppléant

<b>Cotisation Locale des Entreprises</b>		
23	M. ALIBERT Joël	Commissaire titulaire
24	M. GRAND François	Commissaire titulaire
25	Mme SUC Marie-Chantal	Commissaire titulaire
26	Mme CALVET Sandrine	Commissaire titulaire
27	Mme BOYER Nathalie	Commissaire titulaire
28	M. CAMP Gérard	Commissaire suppléant
29	M. ROUANET Sébastien	Commissaire suppléant
30	Mme VIDAL Katia	Commissaire suppléante
31	M. NAVARRO Yannick	Commissaire suppléant
32	Mme DIAZ Emilie	Commissaire suppléante

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter la proposition de Monsieur Le Maire telle qu'elle lui est présentée.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

